

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 MAI 2019

**Présents :** Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUEF,  
M. CAILLIEZ, M. VARIN, M. PIEDAGNEL, M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COUTARD, M. GROS,  
Mme ESSLING, Mme LEREDDE, M. LE CAMPION, Mme PAGNON.

Mme ANTOINE, M. BIDEL, M. DELAFOSSE, M. DESCHAMPS, Mme DUVAL, M. GARNIER,  
Mme HARDEL, M. HEBERT, Mme LACOUR, Mme LAMAZIERE, Mme LEBOSQUAIN,  
Mme LECONTE, Mme LEFORT, Mme LOUIS, Mme MAUMINOT, M. OSMOND,  
Mme PREVOT, Mme RENOUF, Mme RICHE, Mme SEVAUX.

**Absents excusés :**

M. COZIC qui avait donné procuration à M. GRANDIN,  
Mme FLEURY qui avait donné procuration à M. GALLIER,  
M. BOULLOT qui avait donné procuration à Mme COUTARD,  
M. FURCY qui avait donné procuration à Mme LECONTE,  
Mme LE BIHAN qui avait donné procuration à M. DESCHAMPS,  
M. MORAZIN qui avait donné procuration à Mme RICHE.

**Absents :**

Mme BOULLOT, M. DUVAL, M. FAUVEL, M. JULIEN, M. LEBAUDY, M. LEBEDEL,  
M. LEMARCHANT, M. LOISEL, Mme M. MARIE, M. MEERT, M. MORIN, Mme PESQUEREL.

**Secrétaire de Séance :** Mme LACOUR.

Mme le Maire demande au Conseil la possibilité d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil :  
cession d'une bande de terrain au Département de la Manche sur la commune historique de Guilberville.  
Le Conseil donne son accord.

### I – ADOPTION COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 19 février 2019.

### II – COMMUNICATIONS DU MAIRE

Mme le Maire transmet les remerciements de la Gaule Torignaise pour l'intervention rapide des services.

Les Restos du Cœur, la Banque Alimentaire, le Club des retraités, les Fils de Tués ainsi que l'association culturelle remercient la commune pour l'attribution de leur subvention pour l'année 2019.

M. et Mme Guy Marie ont fait part à Mme Cousin de leurs vifs remerciements pour la cérémonie de remise de la médaille du mérite agricole.

### III – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL RAMPE PMR et DECISION MODIFICATIVE N °1 DU BUDGET PRINCIPAL

M. Varin, Maire-adjoint chargé des Travaux donne lecture du protocole d'accord à l'assemblée. Il informe le Conseil que suite à un contrôle préfectoral des non-conformités des travaux de la rampe PMR du Château ont été constatées puis notifiées à la commune de Torigny-les-Villes. Le courrier précisait que cette situation pouvait remettre en cause le fond de soutien accordé par l'Etat. Mme le Maire et M. Varin, en accord avec M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Manche, ont proposé d'améliorer l'accès handicapés. Le montant des rectifications s'élève à 6 000 €.

La maîtrise d'œuvre qui reconnaît sa responsabilité partielle dans ce dossier, accepte de verser une indemnité de 50 % du montant HT des travaux supplémentaires ainsi que prendre en charge la totalité du suivi du chantier.

M. Varin déplore une application stricte des normes d'accessibilité, ayant constaté que l'accès peut se faire correctement dans les conditions actuelles.

#### Décision Modificative n°1 du BP

L'automatisation de la porte du Château-Mairie coûtera 4 000 €.

Les travaux du pignon ouest du Château font l'objet d'imprévus pour un montant de 4 500 €.

Ces dépenses (14 500 €) seront financées à la fois par des crédits retirés au poste entretien des bâtiments et, l'indemnité versé par la société ARTENE.

A l'unanimité, le Conseil valide ce protocole d'accord ainsi que la modification du budget.

#### **IV – CESSION PARCELLES DE TERRAIN (Torigni-sur-Vire)**

M. Cailliez, Maire-adjoint à l'urbanisme rapporte à l'assemblée que le futur propriétaire de la parcelle cadastrée AO 121 a sollicité la commune pour l'acquisition d'une bande de terrain permettant un accès à cette parcelle. Une proposition d'achat a été transmise (parcelles AO 120 et 155) d'un montant de 7 830 € pour 386 m<sup>2</sup> (prix en accord avec l'évaluation du service du Domaine).

Le Conseil unanime décide de céder cette bande de terrain.

#### **V – FINANCEMENT DU COUT SCOLAIRE DES ELEVES DU CYCLE MATERNEL DE L'ECOLE PRIVEE**

Mme le Maire rappelle que le financement du cycle maternel de l'école privée a fait l'objet d'un débat lors du vote du BP 2019, le financement du cycle primaire étant conditionné au contrat d'association que l'école signe avec l'Etat. L'Ecole du Sacré Cœur a transmis les éléments chiffrés demandés et souhaite disposer d'une visibilité à plus long terme pour le financement du cycle élémentaire. Le directeur Diocésain a proposé un financement basé sur le coût moyen départemental de 539 € au lieu du coût réel des écoles primaires de Torigny-les-Villes actuellement à 331 €.

M. Cailliez indique aux conseillers que les comptes de l'année dernière auraient été excédentaires de peu sans la subvention de la commune. Les familles versent 23 € par mois sur 10 mois participant ainsi au coût scolaire

Mme le Maire intervient pour préciser que les 23 € par enfant concernent l'entretien des locaux et de la pastorale, mais en aucun cas, cette somme ne finance le coût scolaire.

M. Grandin considère comme un atout la présence de plusieurs écoles sur le territoire, laissant ainsi le choix aux familles. Il souhaite le versement d'une subvention à l'école du Sacré Cœur, le montant restant à définir. Il regrette le refus de la proposition faite par la commune pour une facturation globale de la cantine à l'école privée. Il conclut qu'une éventuelle scolarisation obligatoire des élèves de 3 ans imposerait à la commune de participer aux dépenses scolaires de tous les enfants de la commune nouvelle.

Après vote, il est décidé à 26 voix pour (10 contre et 3 abstentions) de verser une subvention exceptionnelle à l'école privée pour l'année 2019.

Puis, M. Cailliez propose que la participation communale (calée sur le coût scolaire d'un élève du cycle élémentaire = 331 € pour 2019) soit minoré de la somme annuelle versée par les familles (230 €).

Le Conseil, par 27 voix sur 39, décide de fixer le montant de la subvention 2019 à 101 € par élève soit 2 222 €.

#### **VI – DELEGATIONS AU MAIRE**

Afin de permettre une gestion plus fluide (notamment dans le cadre du lotissement les Sillons ainsi que la gestion des contentieux), le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses pouvoirs auprès du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, délègue à Mme le Maire pour la durée du mandat :

- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 600 000 €,
- l'introduction au nom de la commune des actions en justice ou la défense de la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions d'appel et de cassation.

#### **VII – TARIFS GARDERIE communale de Torigni-sur-Vire**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs de la garderie municipale pour une mise en application à la rentrée scolaire de septembre 2019 :

Horaires	Tarifs	Tarifs
	année scolaire 2018-2019	année scolaire 2019-2020
8h30 à 8h45	Pris en charge par la commune	Pris en charge par la commune
8h à 8h45	1,80 €	1,50 €
7h30 à 8h45	2,30 €	2,50 €
16h30 à 17h	1,30 €	1,50 €
16h30 à 17h30	1,80 €	2,50 €
16h30 à 18h	2,30 €	2,80 €
16h30 à 18h30	2,80 €	3,30 €

#### **VIII – DECISION MODIFICATIVE N °1 DU BUDGET LEGS LE DUC**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n°1 du legs Le Duc :

- 1 500 € sur l'article entretien des bâtiments.

## **IX – REMISE GRACIEUSE**

M. Gallier, Maire-adjoint présente le dossier chronologiquement. Mme C domiciliée à Torigny-les-Villes a signé un contrat de location de salle au Château de Torigny. Puis ce contrat a fait l'objet d'une annulation. La commune a encaissé 292.50 € au titre d'arrhes non remboursables.

Puis, Mme C a sollicité auprès de la Trésorerie de Torigny la remise gracieuse d'une dette concernant une facture impayée de restauration scolaire de l'année 2018 pour le même montant de 292.50 €.

Compte tenu des circonstances particulières du dossier de Mme C, de la situation financière du foyer qui demeure très précaire, et afin de ne pas aggraver sa situation sociale, le Conseil, à l'unanimité, décide à titre exceptionnel, d'accorder une remise gracieuse de la dette de cantine de 292.50 € correspondant aux arrhes encaissés.

## **X – MODALITE D'INSCRIPTION DES ELEVES A LA CANTINE**

M. Gallier, Maire-adjoint chargé des affaires scolaires souhaite faire part aux Conseillers des nouvelles modalités d'inscription (suite à de trop nombreuses factures non honorées) des élèves à la cantine pour la rentrée de septembre 2019. Les inscriptions seront acceptées pour les familles qui seront à jour du règlement des factures au 31 décembre 2018. Cette nouvelle procédure doit permettre de connaître au plus juste les éventuelles difficultés des familles. Le Conseil unanime, valide ces modalités.

M. Cailliez rappelle que dans la commune historique de Torigni-sur-Vire, un tarif basé sur le quotient familial était appliqué. Suite au dispositif du gouvernement visant à rendre la cantine accessible au plus grand nombre, il se peut que la commune soit amenée à revenir sur les tarifs de cantine.

## **XI - INSTALLATION CLASSEE pour la PROTECTION de l'ENVIRONNEMENT (ICPE) – GAEC du Nid de Loup**

M. Rose, Maire-délégué de Giéville présente le dossier du GAEC du Nid de Loup de Saint-Louët-sur-Vire et Domjean.

Le GAEC du Nid de Loup fait valoir les élevages de porcs et de vaches laitières situés sur les sites d'exploitation de : Saint-Louët-sur-Vire au lieu-dit « Le Nid de Loup », site de l'élevage des bovins ; et Domjean au lieu-dit « La Bruyère », site de l'élevage de porcs.

L'atelier porcs bénéficie d'un arrêté d'autorisation en date du 3 août 1992, complété le 30 juillet 2004, pour 1920 animaux équivalents (190 truies et verrats, 700 porcelets et 1210 porcs charcutiers). L'atelier bovins lait, actuellement de 90 animaux, relève de la rubrique ICPE n°2101 2c) soumise au régime de la déclaration.

Par le présent dossier, les exploitants sollicitent l'enregistrement :

- de l'augmentation de l'effectif des porcs présents dans l'élevage de 1920 à 2064 animaux équivalents, constitués de 228 truies et verrats, 12 cochettes non saillies, 790 porcelets en post-sevrage, 1210 porcs charcutier et cochettes à l'engraissement,

- et de la révision du plan d'épandage de leurs élevages de porcs et de bovins lait suite à la reprise de terres en propre et l'intégration de nouveaux prêteurs de terre.

Par ailleurs, l'exploitant déclare la présence dans l'élevage laitier de 90 vaches laitières, ainsi que la présence de 90 vaches laitières dans l'atelier bovins lait.

Le rayon de consultation des communes de 1 km autour des 2 sites d'élevage a été appliqué.

Le Conseil, à l'unanimité, émet un favorable au dossier du Gaec du Nid de Loup.

## **XII – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES**

Conformément à l'arrêté du 10 avril 2019, M. Grandin procède au tirage au sort numérique de 9 jurés pour la liste préparatoire annuelle 2020.

Mme Michelle Botherel, Mme Marion Carnot, M. Gérard Dudouit, M. Sylvain Gervaise,

Mme Monique Guerin, Mme Hélène Hermon, M. Cyril Jaspierre, M. Francis Normand, M. Thibaut Robert.

## **XIII – QUESTIONS DIVERSES**

Le 22 mai 2019, Saint-Lô-Agglo présentera à Torigny-les-Villes la restitution des ateliers de travail et des carnets d'enjeux transmis par les communes membres de l'EPCI. M. Grandin indique que le taux de participation aux ateliers est de 67 %. Le calendrier d'élaboration du PLUI fixe l'arrêt du PADD à la fin 2019.

M. Cailliez précise que les projets sur les communes sans document d'urbanisme (Giéville et Brectouville pour la commune nouvelle) risquent d'être difficile à réaliser.

Mme le Maire rappelle la réunion du lundi 27 mai 2019 (10h à 12h30) en mairie de Torigny à propos des compteurs Linky.

La séance est levée à 22h15.